

Gex, le 27 avril 2012

12/01/EB/MLS/N°03

COMPTE-RENDU DU 16 AVRIL 2012

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur PAOLI, Maire
Messieurs DUNAND, PELLETIER,
Mesdames MARET, MOISAN, GAPIHAN (PAYAN), Adjoint.
Messieurs MARCEAU, HELLET, DANGUY ROBBEZ, AMIOTTE,
GAVILLET, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames JACQUET, DECRE, MOREL-CASTERAN, GILLET,
ASSENARE, CHAPON, BLANCHARD, KAHNERT.

EXCUSE : Monsieur LEROY.

POUVOIRS : Monsieur BELLAMY donne pouvoir à Monsieur DUNAND,
Madame DINGEON donne pouvoir à Madame MOISAN,
Monsieur GREGGIO donne pouvoir à Monsieur PAOLI,
Monsieur SICARD donne pouvoir à Madame MARET,
Madame COURT donne pouvoir à Madame MOREL-CASTERAN,
Madame SCHULLER donne pouvoir à Madame JACQUET,
Madame CHARRE donne pouvoir à Monsieur REDIER de la VILLATTE

SECRETARE : Monsieur DUNAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2012

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité,

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 06 avril 2012)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) CA 2011 – Commune,
- 2) CA 2011 – ZA,
- 3) CA 2011 – Forêt,

- 4) Compte de gestion 2011 - commune,
- 5) Compte de gestion 2011 - ZA,
- 6) Compte de gestion 2011 - Forêt,
- 7) Affectation du résultat du CA 2011 - Commune,
- 8) Affectation du résultat du CA 2011 - ZA,
- 9) Affectation du résultat du CA 2011 - Forêt,
- 10) Décision modificative n°1 – budget Commune 2012,
- 11) Décision modificative n°1 – budget ZA 2012,
- 12) Décision modificative n°1 – budget Forêt 2012,
- 13) Subvention pour ravalement de façades du centre ville de Gex,
- 14) Règlement accueils de loisirs,
- 15) Convention relative au prêt du matériel informatique dans les écoles,
- 16) Convention avec le Centre de Gestion de l'Ain pour lui confier une mission d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail.

COMMISSIONS :

- 1) Compte-rendu de la commission urbanisme du 02 avril 2012 présenté par Madame DINGEON,
- 2) Compte-rendu de la commission des finances du 03 avril 2012 présenté par Monsieur DUNAND

QUESTIONS DIVERSES :

◆ Lecture des décisions :

- ✓ Placement de fonds provenant de la vente de Pré Journans et de Pré Bataillard,
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place et de la rue de l'Horloge,
- ✓ Fourniture de deux véhicules légers dont un pour la police municipale et un pour les services techniques,
- ✓ Fourniture de plantes estivales, automnales et compositions florales – années 2012-2014,
- ✓ Abonnement d'enregistrements pour accueil téléphonique avec la Société ATS STUDIOS,
- ✓ Contrat entre la ville de Gex et la Société AGS SECURITE pour les services de sécurité des manifestations municipales 2012,
- ✓ Création d'un collecteur d'eaux pluviales en bordure de la RD 1005 et d'un bassin tampon.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'équipement était en prévision de 10.954.379,27 € dont 4.752.239,04 € reportés de 2010 sur 2011, 6.871.442,73 € ont été réalisés soit 62,72 %.

Ce pourcentage de réalisation est supérieur à 2010 : 46,16 % à 2009 : 34,31 %, il demeure inférieur à celui des exercices précédents, notamment 2008 : 73,16 % et 2007 : 72,43%.

Les dépenses prévues comportaient 1.674.552,00 € reportés pour la halle des sports et 436.134,71 € pour la route de Lyon qui constituent les 2 projets du mandat et représentaient 18,62% des dépenses d'équipement prévues (2.110.686,71 €), 319.994,09 € ont été réglés pour la route de Lyon et 1.472.649,88 € pour la halle des sports. La réalisation de ces 2 programmes, notamment du second, explique la hausse du pourcentage de réalisation. Outre ces montants vous constaterez, dans les documents joints, que des restes à réaliser importants concernent l'acquisition des terrains du centre de secours, la rue du Creux du Loup, l'étude place du Jura, le contrat rivière, la place de la Fontaine, la rue des Usiniers, la place de l'Appétit, l'acquisition du centre social.

En outre ont été menés à terme en 2011, l'acquisition de la ferme de Mr CROCHAT, les travaux de l'église, l'extension du centre de loisirs.

Il convient de souligner que le pourcentage de réalisation est affecté même si ce n'est que marginal par le fait que le Trésor Public cesse de prendre en compte les dépenses d'investissement au 12 décembre. Or, beaucoup d'entreprises adressent leur facturation en fin de mois. A titre d'exemple : 440.759,36 € de factures, reçues fin décembre, ont été réglées début janvier au compte 23 (réalisé 66,75 %).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement réalisées ont été financées par :

- Emprunt : 2.000.000,00 €
- Subventions et participations : 247.615,91 €
- Fonds propres constitués par FCTVA et TLE : 940.210,00 €
- Fonds dégagés de la section de fonctionnement : 3.994.734,16 €

RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

En 2011 le résultat de l'exercice est déficitaire : 2.200.125,98 €, le déficit de clôture de la section est de 3.960.482,10 € (1.760.356,12 € en 2010).

Ce déficit sera couvert largement par l'excédent dégagé de la section fonctionnement qui s'élève à 6.399.058,09 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture de 6.399.058,09 € est constitué par le résultat antérieur excédentaire de 2.569.951,91 € et le résultat de l'exercice 2010 : 3.829.106,18 €.

Concernant le fonctionnement, l'augmentation des dépenses réelles s'élève à 13,75 % par rapport à 2010.

Il faut souligner que cette hausse est en grande partie consécutive au reversement au fond national de garantie des communes (737.071,00 € reversés suite à la réforme de la fiscalité). Toute chose égale par ailleurs la hausse des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) serait de 4,46%.

Les charges générales augmentent de 11,42 %.

Les charges de personnel augmentent de 0,03 %.

Pas d'augmentation des traitements, pas de recrutement lié à la montée en puissance des services de garderie, centre de loisirs comme les années précédentes.

Les autres charges diminuent de 6,29 %.

La diminution est consécutive à la ventilation subvention de fonctionnement, subventions exceptionnelles, les premières étant toujours imputées au chapitre 65, les secondes au 67, c'est ainsi que 79.278,06 € antérieurement mandatés au 6574 ont été en 2011 mandatés au 6745.

Les frais financiers augmentent de 42,34 %. Nous avons consolidé en 2010, un emprunt souscrit en 2008 pendant la crise financière à un taux de 4,81 % pour 1 M€ sur 20 ans et 4,75 % pour 1.3 M€ sur 15 ans avec une phase de mobilisation de 2 ans. Les frais financiers pour 2011 s'élèvent à 108.500,00 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont en progression, compte tenu de la rectification opérée en fonction du FNGIR + 7,2 %, grâce à :

➤ La CFG :	+ 770.197,12 €
➤ Les produits des services :	+ 86.164,60 €
➤ Les droits de mutation :	+ 215.517,42 €

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Le résultat 2011 de l'exercice est de 3.829.106,18 €, compte tenu du résultat antérieur le résultat de clôture est de 6.399.058,09 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	6.745.079,08 €
DEPENSES :	8.945.205,06 €
Résultat de l'exercice (déficitaire) :	2.200.125,98 €
Résultat antérieur (déficitaire) :	1.760.356,12 €
Déficit de clôture de l'exercice :	3.960.482,10 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 6.054.077,93 €, en recettes à 5.188.850,11 €, soit un déficit de 865.227,82 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	13.737.736,13 €
DEPENSES :	9.908.629,95 €
Résultat de l'exercice :	3.829.106,18 €
Excédent antérieur reporté:	2.569.951,91 €
Excédent de clôture de l'exercice :	6.399.058,09 €

- **REMARQUES :**

Monsieur AMIOTTE : « Pourquoi indiquez-vous qu'il a été réalisé 2 M€ d'emprunt dans la note de synthèse, alors que page 22 : 2,5 M€ ont été réalisés ? »

Monsieur BLEAUT : « 2 M€ ont été réalisés et consolidés, par contre 500.000,00 € ont été appelés en ligne de trésorerie en fin d'année, mais non consolidés.

Ils ont été remboursés en janvier lorsque l'on a perçu la CFG, ils apparaîtront donc en remboursement au CA 2012;

Antérieurement, les lignes de trésorerie n'apparaissaient pas au budget ».

Monsieur AMIOTTE : « Il y a une erreur dans le financement des investissements ».

Monsieur BLEAUT précise que le financement de l'investissement est financé par les sommes dégagées du fonctionnement dont font partis les amortissements, puisque ce sont des crédits transférés directement des dépenses de fonctionnement aux recettes d'investissement par une écriture d'ordre, transfert du chapitre 042 – article 6811 au chapitre 040 compte commençant par 28.

Monsieur AMIOTTE : « Dans l'état de la dette on constate que le taux moyen de la dette auprès du CLF est de 3,8 %, CRCA 2,39 %, Caisse d'Epargne 2,37 %. Peut-on m'expliquer que l'on ait choisi de contracter avec le CLF puisque les taux sont plus élevés ? »

Monsieur BLEAUT : « A une époque, le seul établissement bancaire qui répondait à nos appels d'offre était le CLF. La Caisse d'Epargne ne souhaitant pas répondre en raison d'un conflit sur un emprunt garanti qui s'était soldé par une décision de la Chambre Régionale des Comptes, défavorable à la Caisse d'Epargne. Donc, beaucoup d'emprunts ont été souscrits auprès du CLF. La CRCA n'était présente qu'épisodiquement.

Les taux affichés dans l'état de la dette sont ceux retenus à la remise du tableau d'amortissement de l'emprunt, pour ce qui nous concerne c'est le taux fixe au moment de la souscription définitive, pour le taux révisable, c'est un taux déterminé au moment de la souscription mais qui varie à chaque échéance.

En réalité, les différences sur les taux sont marginales entre les différents établissements, d'autres éléments sont pris en compte : la possibilité de changer de taux d'indexation, les possibilités de remboursements anticipés... ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, en 2008, fait le choix de se recentrer sur des taux fixes, considérant que le pourcentage de dette sur taux révisable était trop important. Les taux révisables ayant une tendance à se maintenir à l'époque, depuis, les taux ont bien baissés.

Le second objectif étant aussi de répartir la dette entre les établissements financiers étant donné que de nouveaux établissements étaient présents sur le marché.

Monsieur AMIOTTE : « Dans la liste des emprunts, je vois qu'il y a un emprunt pour l'acquisition de Château Gagneur ».

Monsieur le Maire : « Effectivement, en 2008, lorsque nous avons décidé d'acquérir cet espace, nous avons souscrit un contrat pour 1 M€ qui a été réalisé fin 2010. Cet emprunt est à taux fixe puisque nous avons fait le choix de rééquilibrer notre dette entre les taux fixes et les taux variables.

L'inconvénient des taux fixes c'est qu'ils ne peuvent être remboursés que moyennant une indemnité dite actuarielle ».

Monsieur BLEAUT précise que les emprunts réalisés par la commune ne sont pas affectés

à une dépense particulière.

Monsieur AMIOTTE : « A propos de la CFG ou en est-on du problème de la répartition entre la Haute-Savoie et l'Ain ? »

Monsieur le Maire : « Effectivement, il y a une polémique en cours, si l'on s'en tient à la presse, tout le monde à mal fait. Actuellement, « stand by », dans l'attente des élections et des comptages en cours ».

Monsieur AMIOTTE : « Nous n'avons pas les bilans Animation de Quartiers et MJC ».

Monsieur le Maire : « Les bilans Animation de Quartiers et Office de Tourisme que vous voudriez avoir ne nous ont pas été communiqués. Ils vous seront transmis dès que nous les aurons. Seul celui de la MJC nous a été communiqué ».

DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU l'état des restes à réaliser,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 03 avril 2012,

Après avoir oui la présentation du dit document par Monsieur le Président,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur DUNAND désigné par l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du Compte Administratif 2011.

Le Président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011 qui leur a été présenté, dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	6.745.079,08 €
DEPENSES :	8.945.205,06 €
Résultat de l'exercice (déficitaire) :	2.200.125,98 €
Résultat antérieur (déficitaire) :	1.760.356,12 €
Déficit de clôture de l'exercice :	3.960.482,10 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 6.054.077,93 €, en recettes à 5.188.850,11 €, soit un déficit de 865.227,82 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	13.737.736,13 €
DEPENSES :	9.908.629,95 €
Résultat de l'exercice :	3.829.106,18 €
Excédent antérieur reporté:	2.569.951,91 €
Excédent de clôture de l'exercice :	6.399.058,09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif commune de l'exercice 2011.

Mesdames KAHNERT, CHARRE (procuration), Messieurs AMIOTTE, GAVILLET et REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ZA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le résultat de clôture de ce budget, toutes sections confondues, est déficitaire. Il convient, cependant, de noter qu'il reste à concrétiser la vente d'un atelier du bâtiment. La RDTA s'était engagée mais pour le moment cet engagement n'est pas suivi d'effet.

En effet, l'ensemble des ventes a été réalisé à l'exception de celle-ci. L'objectif était de réintégrer ce budget annexe dans le budget communal. Il faut que la vente soit réalisée.

Des deux entreprises qui occupaient les lieux, l'une à racheter, la seconde a trouvé un local répondant à ses besoins d'extension.

Le budget annexe ne se justifie plus qu'en l'attente de la vente RDTA.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	130.903,50 €
Dépenses de l'exercice :	138.250,86 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	7.347,36 €
Résultat antérieur excédentaire :	63.668,42 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	56.321,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	122.063,76 €
Dépenses de l'exercice :	81.537,18 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	40.526,58 €
Résultat antérieur déficitaire :	104.170,06 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	63.643,48 €

Le résultat des deux sections confondues est déficitaire : 7.322,42 €

Le reste à réaliser reporté en dépenses s'élève à 20.857,38 €

Nous avons déjà vu lors du budget primitif de la ZA que 18.000 € étaient nécessaires pour l'équilibre de ce budget en 2012, il faudra donc ajouter ce déficit.

D'autre part, 40.904,00 € avaient été inscrits en reste à réaliser fin 2011, finalement le solde réalisé s'élève à 13.534,96 € qu'il faudra apporter au budget. Le report sera réduit en décision modificative.

Ces apports du budget commune (20.857,38 €) seront compensés lors de la réalisation de la vente de l'atelier.

DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - ZA

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 03 avril 2012,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur DUNAND désigné par l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du Compte Administratif 2011 - ZA.

Le président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011 – ZA qui leur a été présenté dont les résultats sont les suivants :

Il précise que les restes à réaliser s'élèvent à 40.904,00 € en dépenses d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	130.903,50 €
Dépenses de l'exercice :	138.250,86 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	7.347,36 €
Résultat antérieur excédentaire :	63.668,42 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	56.321,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	122.063,76 €
Dépenses de l'exercice :	81.537,18 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	40.526,58 €
Résultat antérieur déficitaire :	104.170,06 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	63.643,48 €

Le résultat des deux sections confondues est déficitaire : 7.322,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif ZA de l'exercice 2011.

III. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Les résultats budgétaires de l'exercice, pour ce qui concerne ce budget, sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	2.448,00 €
Dépenses de l'exercice :	48.186,09 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	45.738,09 €
Résultat antérieur excédentaire :	8.274,96 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	37.463,13 €

Il est précisé que les restes à réaliser s'élèvent à 24.960,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	153.804,80 €
Dépenses de l'exercice :	122.677,86 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	31.126,94 €
Résultat antérieur excédentaire :	309.240,89 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	340.367,83 €

• **REMARQUES :**

Monsieur AMIOTTE : « Je m'élève une fois de plus contre le manque de transparence du budget de la forêt.

J'en veux pour preuve l'ouverture budgétaire de 268.447,85 € en investissement alors que simplement 48.188,09 € ont été dépensés ».

Monsieur BLEAUT rappelle qu'il a été convenu que nous conservions, dans ce budget, la marge nécessaire au financement d'une année des travaux d'entretien et investissement dans la forêt.

Les budgets doivent être équilibrés en recettes et dépenses, cette option implique que la réserve soit prévue en dépenses.

La gestion technique et les difficultés que nous éprouvons quant à sa lisibilité ne sont pas à l'origine du constat que vous faites en matière d'exécution des dépenses.

◆ **DÉLIBÉRATION**

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 03 avril 2012,

VU les restes à réaliser,

Après avoir ouï la présentation du dit document par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est présidé par Monsieur DUNAND désigné par l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote du Compte Administratif 2011 - Forêt.

Il précise que les restes à réaliser s'élèvent à 13.700,00 € en dépenses d'investissement.

Le président demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011 – Forêt qui leur a été présenté dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	2.448,00 €
Dépenses de l'exercice :	48.186,09 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	45.738,09 €
Résultat antérieur excédentaire :	8.274,96 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	37.463,13 €

Il est précisé que les restes à réaliser s'élèvent à 24.960,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	153.804,80 €
Dépenses de l'exercice :	122.677,86 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	31.126,94 €
Résultat antérieur excédentaire :	309.240,89 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	340.367,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif forêt de l'exercice 2011.

Madame KAHNERT, Messieurs AMIOTTE et GAVILLET se sont abstenus.

IV. COMPTE DE GESTION 2011 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	6.745.079,08 €
DEPENSES :	8.945.205,06 €
Résultat de l'exercice (déficitaire) :	2.200.125,98 €
Résultat antérieur (déficitaire) :	1.760.356,12 €
Déficit de clôture de l'exercice :	3.960.482,10 €

Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 6.054.077,93 €, en recettes à 5.188.850,11 €, soit un déficit de 865.227,82 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	13.737.736,13 €
DEPENSES :	9.908.629,95 €
Résultat de l'exercice :	3.829.106,18 €
Excédent antérieur reporté:	2.569.951,91 €
Excédent de clôture de l'exercice :	6.399.058,09 €

◆ DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 - COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 16 avril 2012 approuvant le compte administratif 2011,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 03 avril 2012,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de

gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion.

V. COMPTE DE GESTION 2011 - ZA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

Les résultats sont en tout point conforme au compte administratif 2012.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	130.903,50 €
Dépenses de l'exercice :	138.250,86 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	7.347,36 €
Résultat antérieur excédentaire :	63.668,42 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	56.321,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	122.063,76 €
Dépenses de l'exercice :	81.537,18 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	40.526,58 €
Résultat antérieur déficitaire :	104.170,06 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	63.643,48 €

Le résultat des deux sections confondues est déficitaire : 7.322,42 €

Le compte de gestion détaillé est à votre disposition au secrétariat du Maire.

Par contre les prévisions budgétaires reprises dans le compte de gestion ne correspondent pas au document budgétaire voté par le conseil municipal le 14 mars 2011 s'équilibrant à 408.000,00 € en investissement et à 65.668,42 € en fonctionnement. Les résultats 2010 avaient été repris par anticipation. Une décision modificative a été votée le 16 mai 2011, elle ne comportait aucune modification de l'équilibre budgétaire.

DÉLIBÉRATION

COMPTE DE GESTION 2011 - ZA

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 16 avril 2012 approuvant le compte administratif 2011,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 03 avril 2012,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal à l'exception des prévisions budgétaires votées

en 2011 par le conseil municipal erronées dans le document considéré,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion assorti de la réserve portant sur les prévisions budgétaires qui ne relatent pas celles votées par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2011 assorti de la réserve proposée par Monsieur le Maire.

VI. COMPTE DE GESTION 2011 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses.

Il retrace le flux des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire, il doit concorder avec le compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	2.448,00 €
Dépenses de l'exercice :	48.186,09 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	45.738,09 €
Résultat antérieur excédentaire :	8.274,96 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	37.463,13 €

Il est précisé que les restes à réaliser s'élèvent à 24.960,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	153.804,80 €
Dépenses de l'exercice :	122.677,86 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	31.126,94 €
Résultat antérieur excédentaire :	309.240,89 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	340.367,83 €

Le compte de gestion détaillé est à votre disposition au secrétariat du Maire.

◆ DÉLIBÉRATION

COMPTE DE GESTION 2011 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 16 avril 2012 approuvant le compte administratif 2011,

VU le compte-rendu de la commission des Finances du 03 avril 2012,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présenté par le Receveur est en tout point conforme au Compte Administratif, que les dépenses et les recettes ordonnées par le Maire ont été reprises par le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de

gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2011.

VII. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Au terme de la présentation du CA 2011 de la commune, nous venons de constater que :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :	6.745.079,08 €
DEPENSES :	8.945.205,06 €
Résultat de l'exercice (déficiaire) :	2.200.125,98 €
Résultat antérieur (déficiaire) :	1.760.356,12 €
Déficit de clôture de l'exercice :	3.960.482,10 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :	13.737.736,13 €
DEPENSES :	9.908.629,95 €
Résultat de l'exercice :	3.829.106,18 €
Excédent antérieur reporté:	2.569.951,91 €
Excédent de clôture de l'exercice :	6.399.058,09 €

L'excédent de fonctionnement doit combler le déficit constaté en investissement de 3.960.482,10 €.

Les reports de 2011 sur 2012 font apparaître un déficit de recettes de 865.227,82 €.

Il vous est proposé d'affecter 4.825.709,92 € afin de couvrir le déficit d'investissement constaté.

Le solde du résultat de fonctionnement : 1.573.348,17 € étant reporté au budget supplémentaire en section de fonctionnement.

◆ DÉLIBÉRATION

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - COMMUNE

VU le CA 2011,

VU la note de synthèse,

VU le compte rendu de la commission des finances du 03 avril 2012,

CONSIDERANT le résultat de fonctionnement constaté au CA 2011 et les restes à réaliser 2011 reportés sur 2012, 6.054.077,93 € en dépenses et 5.188.850,11 € en recettes,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter en partie ce résultat 4.825.709,92 € au compte 1068 du budget 2012.

Le solde : 1.573.348,17 € étant reporté en excédent de fonctionnement antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 4.825.709,92 € au compte 1068 du budget 2012, le solde du résultat étant reporté en section de fonctionnement au compte 002.

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - ZA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Nous avons constaté les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	122.063,76 €
Dépenses de l'exercice :	81.537,18 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	40.526,58 €
Résultat antérieur déficitaire :	104.170,06 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	63.643,48 €

Il est précisé que les reports 2011 sur 2012 s'élèvent à 40.904,00 € en dépenses. Cette somme sera réduite en décision modificative, les engagements de dépenses ne s'élevant qu'à 13.534,96 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	130.903,50 €
Dépenses de l'exercice :	138.250,86 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	7.347,36 €
Résultat antérieur excédentaire :	63.668,42 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire :	56.321,06 €

Le résultat des deux sections confondues est déficitaire : 7.322,42 €.

Il est donc nécessaire d'affecter en investissement le montant total de l'excédent constaté en 2011.

La totalité du résultat de fonctionnement sera donc affecté en investissement. Nous avons également vu lors du conseil municipal du 12 mars 2012 que le reliquat de déficit sera comblé par un versement de la commune, le montant de celui-ci sera de 20.857,38 €. Cette somme s'ajoutant à celle prévue lors du budget primitif 2012.

Il est précisé qu'il reste un atelier à vendre au bâtiment relais.

◆ DÉLIBÉRATION

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - ZA

VU le CA 2011,

VU la note de synthèse,

VU le compte rendu de la commission des finances du 03 avril 2012,

CONSIDERANT le résultat de la section fonctionnement en 2011,

CONSIDERANT que les reports de 2011 sur 2012 s'élèvent à 40.904,00 € en dépenses.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire le résultat constaté en fonctionnement en 2011 au compte 1068 (56.321,06 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire.

IX. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - FORÊT

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Nous avons constaté les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice:	2.448,00 €
Dépenses de l'exercice :	48.186,09 €
Résultat de l'exercice déficitaire :	45.738,09 €
Résultat antérieur excédentaire :	8.274,96 €
Résultat de clôture de l'exercice déficitaire :	37.463,13 €

Il est précisé que les restes à réaliser s'élèvent à 24.960,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	153.804,80 €
Dépenses de l'exercice :	122.677,86 €
Résultat de l'exercice excédentaire :	31.126,94 €
Résultat antérieur excédentaire :	309.240,89 €
Résultat de clôture de l'exercice excédentaire	340.367,83 €

Il est donc proposé, le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire, d'affecter 37.463,13 € en investissement pour combler le déficit constaté de cette section. Le solde du résultat constaté en fonctionnement 302.904,70 €, en report antérieur de la section de fonctionnement.

◆ DÉLIBÉRATION

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - FORÊT

VU la note de synthèse,

VU le CA 2011,

VU le compte rendu de la commission des finances du 03 avril 2012,

CONSIDERANT la situation financière du budget forêt,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2011 en section fonctionnement pour 37.463,13 € au compte 1068, le solde de 302.904,70 € étant inscrit en report antérieur de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2011 conformément aux propositions de Monsieur le Maire.

X. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE 2012

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses nouvelles proposées s'élèvent à 6.241.123,99 €, dont :

- 3.960.482,10 € correspondent au déficit d'investissement constaté en 2011.
- 105.160,72 € sont des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, une somme identique est inscrite en recettes.
- 26 000,00 € : inscription de la TLE de 2011, remboursement TLE correspondant à la première autorisation de construire « George V ».
- 5.000,00 € pour le mandat collègue 2011 ;
- 2.144.481,17 € constituent des dépenses nouvelles d'équipement.

Les dépenses d'équipement sont :

Opération 172086 – Rues de Genève et Reverchon	1.740,00 €
Opération 172119 - Place de l'appétit	225.000,00 €
Opération 172125 - Rue du Creux du Loup	142.000,00 €
Opération 172126 - Rue des usiniers	156.000,00 €
Opération 172149 - Giratoire RD 1005	
Réseaux d'eaux pluviales :	750.000,00 €
Opération 172153 -	
Remplacement panneaux d'information :	31.000,00 €
Opération 172152 - Route de Lyon	
3ème tranche	458.431,17 €
Opération 172156 - Matériel voirie	
Sonorisation :	6.000,00 €
Opération 172157 - Stationnement Vertes Campagnes	

Aménagement le long du parking du centre commercial :	35.000,00 €
Opération 172159 – Rue de l’Horloge	
Maitrise d’œuvre :	46.100,00 €
Opération 180019 – Ecole Perdtemps	
Mobilier pour une classe nouvelle et renouvellement d’une autre :	20.000,00 €
Changement revêtement sol jeu	16.500,00 €
Opération 206022 – SAS Perdtemps	
Revêtement sol et erreur TVA :	11.000,00 €
Opération 206024 – Sono Espace Perdtemps	
Complément pour améliorer la qualité du son :	13.500,00 €
Opération 216006 - Visitation	
Conformité électrique :	32.210,00 €
Opération 222004 - Eglise	
Protection vitraux et rosaces :	75.000,00 €
Opération 223010 – Parking des Cèdres	
Protection :	15.000,00€
Opération 226007- Cimetière	
Réalisation d’un emplacement pour 250 places (ossuaire) :	30.000,00 €
Opération 234017 - Extension bibliothèque	
Maitrise d’œuvre :	25.000,00 €
Opération 248001- Foyer des Saints-Anges	
Maitrise d’œuvre :	30.000,00 €
Opération 512004 vidéo surveillance	
Extension cimetière et déplacement caméra espace Perdtemps :	25.000,00 €
Sont également inscrits à ce budget pour mémoire, les restes à réaliser N-1 pour 6.054.077,93 €.	

Le budget 2012 s’élèvera donc, après cette décision modificative à :

- budget primitif :	4.872.450,00 €
- décision modificative n°1 :	6.241.123,99 €
- restes à réaliser N-1 :	6.054.077,93 €
Total :	17.167.651,92 €

Les recettes d’investissement en contre partie sont constituées par :

- Un prélèvement sur la section de fonctionnement : 1.447.275,24 €,

(virement), + 95.805,93 € (amortissement).

- L'inscription de 4.825.709,92 € pour couvrir le résultat déficitaire de la section investissement en 2011 et des restes à réaliser, provenant du résultat de fonctionnement 2011 (voir CA).

- 105.160,72 € opération d'ordre à l'intérieur de la section.

- 5.000,00 € opération mandat collège 2011.

- De subventions diverses : 367.400,00 €. Agence de bassin pour contrat rivière, CNC et région pour numérisation cinéma.

- 260.000,00 € TLE.

Le montant des recettes sera donc de :

- budget primitif : 4.872.450,00 €

- décision modificative n°1 : 7.106.351,81 €

- restes à réaliser N-1 : 5.188.850,11 €

Total : 17.167.651,92 €

SECTION FONCTIONNEMENT

La décision modificative porte sur 1.725.352,17 € dont 1.447.275,24 € en dépenses au titre du virement en investissement + 95.805,93 € d'amortissement.

Le montant des dépenses réelles ajoutées s'élève à 182.271,00 €.

Les dépenses nouvelles concernent :

CHAPITRE 011 : 85.200,00 € dont 42.000,00 € pour des travaux d'entretien de voirie et 43.200,00 € pour le contrat d'entretien des vitres non prévu au budget primitif par omission.

CHAPITRE 014 : reversement FNGIR 17.071,00 €.

CHAPITRE 65 : financement du déficit ZA (consécutif à la non concrétisation de la vente RDTA) 40.000,00 €.

CHAPITRE 67 : 40.000,00 € réserve subvention exceptionnelle.

En recettes, est repris, pour 1.573.348,17 €, le solde du résultat antérieur non affecté en investissement.

Les recettes supplémentaires sont constituées principalement par :

- les produits des impôts (Tascom) : + 75.364,00 €

- le reversement des budgets annexes : + 100.000,00 €

Un certain nombre de recettes sont ajustées en fonction des notifications de l'état.

CHAPITRE 73 :

Article 7311 - contribution directe : -13.000,00 €. Montant notifié : 5.416.055,00 €. Nous avons prévu 5.438.000,00 €. Il faut cependant ajouter la taxe additionnelle au foncier non

bâti 9.000,00 €. Nous avons envisagé une évolution des bases sur la taxe d'habitation et le foncier bâti de 5% contrairement à nos habitudes antérieures (3%), celle-ci n'est que de 4,08 % pour la TH et 4,33% sur le foncier bâti. L'année précédente elle était de 6,97% pour les 2.

Article 73112 : +156.957,00 €. Création d'un article spécifique pour la CVAE, nous avons inscrit ce montant : 157.000,00 € au 7318.

Article 73113 : Tascom : + 87.627,00 €. Taxe sur les surfaces commerciales de plus de 400m².

Article 73114 : IFER : + 6.120,00 €. Impôts sur les entreprises de réseaux. Création d'un article spécifique.

CHAPITRE 74 :

Article 7411 : - 24.500,00 € (évolution globale au niveau national DGF 0,2% par rapport à 2011).

Article 74833 : compensation TP : - 7.200,00 €

Article 74834 : compensation TF : - 3.000,00 €

Article 74835 : compensation TH : + 6.000,00 €

Le budget s'équilibre à :

- budget primitif :	13.111.962,00 €
- décision modificative n°1 :	1.725.352, 17 €

Total : 14.837.314, 17 €

• **REMARQUES** :

Monsieur AMIOTTE fait remarquer que dans la note de synthèse, il ne retrouve pas le montant de 2.144.481,17 € des nouvelles dépenses d'investissement mais 2.143.341,12 € soit une différence de 1.140,05 €.

EXPLICATIONS :

Dans la note de synthèse il manque l'opération 172086 : 1.740 € correspondant au règlement d'honoraires pour les rues de Reverchon et de Genève (non reportée dans la note de synthèse).

Pour l'opération 172126, l'inscription supplémentaire s'élève à 156.000 € et non à 156.600 € (erreur de frappe dans la note de synthèse).

L'inscription au 172152 est de 458.431,17 € au lieu de 458.431,12 €.

1.740,00 € non repris dans la note de synthèse,
- 600,00 € erreur de frappe au 172126,
+ 0,5 € au 172156

Soit un total en plus de dépenses de 1.140,05 €.

La note de synthèse a été rectifiée en conséquence.

Monsieur GAVILLET : « Pour ce qui concerne la caméra vidéo au cimetière, je me réjouis de la tranquillité qui sera ainsi apportée aux gisants ».

Monsieur le Maire fait remarquer que beaucoup de personnes ont été très affectées par les actes de vandalisme qu'ont subi les sépultures des leurs. Ceci c'est produit à deux reprises.

Monsieur GAVILLET : « L'installation de caméras vidéo, si je m'en tiens aux statistiques que vous nous avez remises, ne sont pas une réussite au regard du taux d'élucidations des affaires ».

Monsieur DUNAND : « Vous interprétez les statistiques comme ça vous arrange, pour soutenir votre opposition à l'implantation de ces caméras. La caméra dont il s'agit, si elle est implantée vers le cimetière, concerne l'ensemble du secteur, incluant l'espace Perdtemps et les parkings.

Je ne veux pas polémiquer ce soir sur les statistiques, ce n'est pas l'objet du débat. Je suis prêt et tout à fait disposé à revoir ces statistiques au cours d'une commission abordant ce sujet ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Ce débat est intéressant, mais il faut voir de quoi on parle. Certes elles permettront la résolution des affaires, mais à côté il faut d'autres moyens de prévention ».

Monsieur DUNAND : « Oui, je suis d'accord, mais la résolution des affaires contribue à la prévention. C'est à l'initiative de notre commune qu'ont été mis en place les éducateurs de rues, c'est un outil de prévention ».

◆ DÉLIBÉRATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE 2012

VU la note de synthèse,

VU le budget primitif 2012,

VU le CA 2011,

VU les reports 2011 annexés au CA 2011,

VU la délibération du 16 avril 2012 portant affectation du résultat 2011,

VU le compte rendu de la commission des finances du 03 avril 2012,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget communal de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

◆ **OPERATIONS NON AFFECTEES** ◆

	REPORT	DM
Déficit investissement reporté		
Article 001 Fonction 01		3.960.482,10 €
◆ CHAPITRE 041 – OPERATION PATRIMONIALE ◆		
Article 2313 – Fonction 01		62.335,33 €

Article 2315 – Fonction 01		42.825,39 €
◆ CHAPITRE 10 – DOTATIONS FONDS DIVERS ◆		
Article 10223 – Fonction 01		26.000,00 €
◆ CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ◆		
Article 16449 – Fonction 01	2.403.404,00 €	
◆ PROGRAMME 113000 – ACQUISITION DE TERRAINS CS ◆		
Article 2111 – fonction 113	261.131,96 €	
◆ PROGRAMME 172054 – CREUX DU LOUP-ECOUTOURS ◆		
Article 2318 – fonction 820	2.583,36 €	
◆ PROGRAMME 172086 – RUE DE LYON A PRE BAILLY ◆		
Article 2315 – fonction 822	21.123,15 €	1.740,00 €
◆ PROGRAMME 172093 – PARKING DERRIERE LA MJC ◆		
Article 2315 – fonction 822	1.472.28 €	
◆ PROGRAMME 172097 – PLACE DE LA FONTAINE ◆		
Article 2315 – fonction 820	236.438,55 €	
◆ PROGRAMME 172100 – PROMENADE DU JOURNANS ◆		
Article 2315 – fonction 820	10.596,00 €	
Article 2318 – fonction 820	3.318,95 €	
◆ PROGRAMME 172114 – CARREFOUR CREUX DU LOUP ◆		
Article 2315 – fonction 820	105.214,78 €	
◆ PROGRAMME 172115 – 2^{ème} TRANCHE RUE LYON (Rond-point Vertes) ◆		
Article 2315 – fonction 820	78.068,56 €	
◆ PROGRAMME 172119 – PLACE DE L'APPETIT ◆		
Article 2315 – fonction 820	520.075,59 €	225.000,00 €
◆ PROGRAMME 172125 – RUE DU CREUX DU LOUP ◆		
Article 2315 – fonction 820	143.296,12 €	142.000,00 €
◆ PROGRAMME 172126 – RUE DES USINIERS ◆		
Article 2315 – fonction 820	348.357,80 €	156.000,00 €
◆ PROGRAMME 172127 – RUE DU CHATEAU ◆		
Article 2315 – fonction 820	39.288,60 €	
◆ PROGRAMME 172132 – ETUDE PLACE DU JURA ◆		
Article 2031 – fonction 820	79.713,40 €	
◆ PROGRAMME 172133 – FONTAINE RUE DES USINIERS ◆		

Article 2315 – fonction 820	10.237,76 €	
◆ PROGRAMME 172135 – PLACE GAMBETTA ◆		
Article 2315 – fonction 820	8.372,00 €	
◆ PROGRAMME 172136 – RESEAUX EP RD 1005 ◆		
Article 2315 – fonction 820	73.121,37 €	750.000,00 €
◆ PROGRAMME 172137 – CHEMIN DU BOIS DE LA MOTTE ◆		
Article 2315 – fonction 820	3.082,07 €	
◆ PROGRAMME 172139 – INSTALLATIONS TECHNIQUES ◆		
Article 2188 – fonction 823	3.827,20 €	
Article 2315 – fonction 823	3.125,00 €	
◆ PROGRAMME 172142 – REFECTION JEU DE L'OIE ◆		
Article 2315 – fonction 820	17.437,68 €	
◆ PROGRAMME 172143 – RENOVATION PARCOURS HISTORIQUE ◆		
Article 2031 – fonction 33	20.000,00 €	
◆ PROGRAMME 172144 – ACQUISITIONS TERRAINS 2011 ◆		
Article 2115 – fonction 020	203.354,47 €	
◆ PROGRAMME 172146 – AVENUE DE LA GARE ◆		
Article 2315 – fonction 820	18.443,52 €	
◆ PROGRAMME 172148 – CARREFOUR AVENUE DES ALPES ◆		
Article 2315 – fonction 820	200.919,19 €	
◆ PROGRAMME 172152 – ROUTE DE LYON 3^{ème} TRANCHE ◆		
Article 2315 – fonction 820		458.431,17 €
◆ PROGRAMME 172153 – PANNEAU INFO AVENUE DE LA GARE ◆		
Article 2188 – fonction 021		31.000,00 €
◆ PROGRAMME 172156 – MATERIEL VOIRIE 2012 ◆		
Article 2188 – fonction 30	6.000,00 €	
◆ PROGRAMME 172157 – STATIONNEMENT VERTES CAMPAGNES ◆		
Article 2313 – fonction 820		35.000,00 €
◆ PROGRAMME 172159 – PLACE DE L'HORLOGE ◆		
Article 2315 – fonction 820		46.100,00 €
◆ PROGRAMME 173001 – CONTRAT RIVIERE TRANCHE 1 2005 ◆		
Article 2315 – fonction 831	114.530,36 €	
◆ PROGRAMME 180018 – MOBILIER TRAVAUX 2011 - PERDTEMPS ◆		

Article 2184 – fonction 211	3.039,94 €	
◆ PROGRAMME 180019 – MOBILIER TRAVAUX 2012 ◆		
Article 2184 – fonction 212		20.000,00 €
Article 2313 – fonction 212		16.500,00 €
◆ PROGRAMME 184036 – MOBILIER TRAVAUX 2011 - MAIRIE ◆		
Article 2183 – fonction 020	6.700,00 €	
◆ PROGRAMME 185016 – MOBILIER TRAVAUX 2011 - PISCINE ◆		
Article 2184 – fonction 413	6.800,00 €	
Article 2315 – fonction 413	11.919,79 €	
◆ PROGRAMME 189013 – EXTENSION ECOLE ◆		
Article 2184 – fonction 421	3.214,74 €	
Article 2313 – fonction 421	2.256,91 €	
◆ PROGRAMME 189015 – EXTENSION CENTRE DE LOISIRS ◆		
Article 2313 – fonction 421	56.557,84 €	
◆ PROGRAMME 206022 – SAS ENTREE HALLE PERDTEMPS ◆		
Article 2313 – fonction 33	66.927,15 €	11.000,00 €
◆ PROGRAMME 206024 – SONO ESPACE PERDTEMPS ◆		
Article 2188 – fonction 33	13.500,00 €	
◆ PROGRAMME 208008 – CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS ◆		
Article 2315 – fonction 411	201.902,02 €	
◆ PROGRAMME 216006 – CONFORMITE ELECTRIQUE ESCALIER ◆		
Article 2313 – fonction 022	9.515,38 €	32.210,00 €
◆ PROGRAMME 221019 – MOBILIER TRAVAUX 2011 PAROZET ◆		
Article 2183 – fonction 211	37,80 €	
Article 2183 – 212	380,60 €	
◆ PROGRAMME 222004 – EGLISE TRAVAUX 2008 ◆		
Article 2313 – fonction 324		75.000,00 €
Article 2315 – fonction 324	269.973,02 €	
◆ PROGRAMME 223010 – PROTECTION STATIONNEMENT ◆		
Article 2313 – fonction 820		15.000,00 €
◆ PROGRAMME 226007 – OSSUAIRE ◆		
Article 2315 – fonction 026		30.000,00 €
◆ PROGRAMME 234017 – EXTENSION BIBLIOTHEQUE ◆		
Article 2313 – fonction 321		25.000,00 €
◆ PROGRAMME 242013 – EQUIPEMENT CHAUVILLY 2011 ◆		

Article 2315 – fonction 412	11.601,20 €	
◆ PROGRAMME 24801 – AMENAGEMENT SAINTS-ANGES ◆		
Article 2313 – fonction 060		30.000,00 €
◆ PROGRAMME 456211 – MANDAT COLLEGE 2011 ◆		
Article 45621 – fonction 022		8.061,76 €
◆ PROGRAMME 4581007 – MANDAT COLLEGE 2011 ◆		
Article 4581007 - fonction 022	3.061,76 €	-3.061,76 €
◆ PROGRAMME 503005 – CONSTRUCTION CTM ◆		
Article 2315 – fonction 020	33.300,75 €	
◆ PROGRAMME 512004 – VIDEO SURVEILLANCE ◆		
Article 2315 – fonction 113		25.000,00 €
◆ PROGRAMME 516003 – ACQUISITION BATIMENT CENTRE SOCIAL ◆		
Article 2138 – fonction 523	436.355,31 €	

RECETTES :

	REPORT	DM
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article 021 – fonction 01	1.447.275,24 €	
◆ CHAPITRE 040 – OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION ◆		
Article 2802 – fonction 01		-25.177,41 €
Article 28031 – fonction 01		-960,84 €
Article 28033 – fonction 01		-733,10 €
Article 280415 – fonction 01		-12.000,00 €
Article 28041512 – fonction 01		17.304,53 €
Article 280418 – fonction 01		-1.000,00 €
Article 2804182 – fonction 01		46.833,87 €
Article 28042 – fonction 01		-3.000,00 €
Article 280422 – fonction 01		3.348,74 €
Article 2805 – fonction 01		-3.800,02 €
Article 28135 – fonction 01		530,74 €
Article 28138 – fonction 01		23.117,27 €
Article 28152 – fonction 01		20.552,76 €
Article 281533 – fonction 01		68,40 €
Article 28156 – fonction 01		272,77 €
Article 281571 – fonction 01		1.180,80 €
Article 281578 – fonction 01		8.251,24 €
Article 28158 – fonction 01		-6.328,32 €

Article 28181	– fonction 01	15.572,17 €
Article 28182	– fonction 01	6.965,36 €
Article 28183	– fonction 01	-28.261,17 €
Article 28184	– fonction 01	10.440,72 €
Article 28188	– fonction 01	22.627,42 €

◆ **CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES** ◆

Article 238	– fonction 01	105.160,72 €
-------------	---------------	--------------

◆ **CHAPITRE 10 – DOTATIONS FONDS DIVERS** ◆

Article 10223	– fonction 01	260.000,00 €
Article 1068	– fonction 01	4.825.709,92 €

◆ **CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES** ◆

Article 16449	– fonction 01	2.403.404,00 €
---------------	---------------	----------------

◆ **PROGRAMME 100012 – NUMERISATION CINEMA 2011** ◆

Article 1322	– fonction 314	15.000,00 €
Article 1328	– fonction 314	24.000,00 €

◆ **PROGRAMME 172076 – RUES GENEVE ET REVERCHON** ◆

Article 1321	– fonction 820	7.000,00 €
--------------	----------------	------------

◆ **PROGRAMME 172086 – RUE DE LYON PLACE PONT A PRE BAILLY** ◆

Article 1341	– fonction 822	49.935,11 €
--------------	----------------	-------------

◆ **PROGRAMME 172097 – PLACE DE LA FONTAINE** ◆

Article 1381	– fonction 324	10.000,00 €
Article 1383	– fonction 324	18.270,00 €

◆ **PROGRAMME 172114 – GIRATOIRE CREUX DU LOUP** ◆

Article 16441	– fonction 01	200.500,00 €
---------------	---------------	--------------

◆ **PROGRAMME 172115 – 2^{ème} TRANCHE RUE LYON (PONT-ABEILLES)** ◆

Article 16441	– fonction 01	335.000,00 €
---------------	---------------	--------------

◆ **PROGRAMME 173001 – CONTRAT RIVIERE TRANCHE 1 2005** ◆

Article 1328	– fonction 813	328.400,00 €
Article 1382	– fonction 831	20.000,00 €

◆ **PROGRAMME 189013 – EXTENSION ECOLE** ◆

Article 1321	– fonction 211	61.400,00 €
Article 16441	– fonction 01	400.000,00 €

◆ **PROGRAMME 189015 – EXTENSION CENTRE DE LOISIRS** ◆

Article 1383	– fonction 421	61.400,00 €	-61.400,00 €
Article 1388	– fonction 421	69.460,00 €	

Article 1678 – fonction 421	17.730,00 €	
◆ PROGRAMME 208008 – CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS ◆		
Article 16441 – fonction 01	1.461.348,00 €	
◆ PROGRAMME 222004 – TRAVAUX EGLISE 2008 ◆		
Article 1383 – fonction 324	9.473,00 €	
◆ PROGRAMME 275007 – TRAVAUX REMISE 2009 ET ETUDE ◆		
Article 1388 – fonction 324	10.000,00 €	
◆ PROGRAMME 456210 – MANDAT COLLEGES 2010		
Article 45622 – fonction 22		26.500,00 €
◆ PROGRAMME 456211 – MANDAT COLLEGE 2011 ◆		
Article 45622 – fonction 22		12.950,00 €
◆ PROGRAMME 4582006 – MANDAT COLLEGE 2010 ◆		
Article 4582006 – fonction 22	26.500,00 €	-26.500,00 €
◆ PROGRAMME 4582007 – MANDAT COLLEGE 2011 ◆		
Article 4582007 – fonction 22	7.950,00 €	-7.950,00 €
◆ PROGRAMME 512002 – STATION ENREGISTREMENT ◆		
Article 1381 - fonction 110	1.500,00 €	
◆ PROGRAMME 516003 – ACQUISITION BATIMENT CENTRE SOCIAL ◆		
Article 1388 - fonction 523	63.500,00 €	
Article 1678 - fonction 523	15.880,00 €	

La section investissement après reprises des reports et les modifications proposées s'équilibrera à 17.167.651,92 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Article 61523 - fonction 822	42.000,00 €
Article 6283 - fonction 020	17.360,00 €
Article 6283 - fonction 211	1.640,00 €
Article 6283 - fonction 212	1.900,00 €
Article 6283 - fonction 520	22.300,00 €

CHAPITRE 014 – ATTENUATION RECETTES

Article 739116 - fonction 01	-720.000,00 €
Article 73923 - fonction 01	737.071,00 €

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT

Article 023 - fonction 01	1.447.275,24 €
CHAPITRE 042 – OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	
Article 6811 - fonction 01	95.805,93 €
CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION	
Article 6521 - fonction 01	40.000,00 €
CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Article 6745 - fonction 020	40.000,00 €
<u>RECETTES :</u>	
CHAPITRE 002 – EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	
Article 002 – fonction 01	1.573.348,17 €
CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES	
Article 7311 – fonction 01	-13.000,00 €
Article 73112 – fonction 01	156.957,00 €
Article 73113 – fonction 01	87.627,00 €
Article 73114 – fonction 01	6.120,00 €
Article 7318 – fonction 01	-157.000,00 €
CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS	
Article 7411 – fonction 01	-24.500,00 €
Article 74833 – fonction 01	-7.200,00 €
Article 74834 – fonction 01	-3.000,00 €
Article 74835 – fonction 01	6.000,00 €
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION	
Article 7551 – fonction 01	100.000,00 €

La section fonctionnement, après reprise des résultats et les modifications proposées, s'équilibrera à 14.837.314. 17€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** les crédits prévus par chapitre de la section fonctionnement,
- **ADOPTE** les crédits prévus par programmes de la section investissement.

Madame KAHNERT, Messieurs AMIOTTE et GAVILLET ont voté contre. Madame CHARRE (procuration) et Monsieur REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

XI. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ZA 2012

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Nous avons constaté lors de l'examen du compte administratif, le résultat déficitaire de l'exercice 2011, toute section confondues. Il est rappelé que celui-ci est consécutif à la non concrétisation par La RDTA de l'acquisition de l'atelier de l'Aiglette.

En effet cette vente réalisée, il n'y a aucune raison de maintenir ce budget annexe, l'ensemble des terrains et des biens constituant son essence sont vendus.

Nous avons vu dans la délibération d'affectation du résultat que la commune devait apporter 20857,38 pour équilibrer ce budget annexe compte tenu des travaux engagés et des résultats.

◆ **DÉLIBÉRATION**

DECISION MODIFICATIVE N°1 – ZA 2012

VU les documents présentés,

VU le budget primitif 2012,

VU le CA 2011,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 3 avril 2012,

VU la décision d'affectation des résultats,

VU les restes à réaliser arrêtés par Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le budget primitif 2012 de la manière suivante et précise que contrairement à 2011, les restes à réaliser n'ont pas été repris au budget primitif :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

023– virement à la section investissement	20.857,38 €
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7522 – prise en charge déficit	20.857,38 €
--------------------------------	-------------

DEPENSES INVESTISSEMENT

	<u>REPORT</u>	<u>DM</u>
001 - déficit antérieur		63.643,48 €
2315 - immobilisation en cours	40.904,00 €	-27.369,04 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

021 - virement de la section de fonctionnement	20.857,38 €
--	-------------

1068 - affectation du résultat	56.321,06 €
--------------------------------	-------------

La section fonctionnement sera équilibrée à	38.857,38 €
---	-------------

La section investissement à	77.178,44 €.
-----------------------------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications proposées par Monsieur le Maire.

XII. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2012

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La décision modificative reprend les résultats constatés au CA 2011.

Les prévisions de recettes enregistrées au budget primitif permettaient de financer l'ensemble des travaux prévus en 2012.

Les restes à réaliser 2011 à reporter à 24.960,00 €.

Le résultat de clôture constaté au ca 302.904,70€ peut donc être en partie reversé à la commune.

Le principe de ce versement à hauteur de 100 000€ avait d'ailleurs déjà été prévu en 2011, il n'a pas été effectué devant l'incertitude quant aux recettes et aux dépenses soulignée lors du vote du budget 2012.

Il vous est proposé de verser au budget commune en 2012, ce montant est donc de l'inscrire en DM.

Le Conseil Régional a notifié la subvention que nous avons sollicitée pour les travaux 2011, le 23 février 2012 pour un montant de 8.421,00 €.

◆ DÉLIBÉRATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FORÊT 2012

VU les documents présentés,

VU le budget primitif 2012,

VU le CA 2011,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 03 avril 2012,

VU la décision d'affectation des résultats,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le budget primitif 2012 de la manière suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	<u>REPORT</u>	<u>DM</u>
001 - Déficit antérieur reporté		37.463,13 €
2315 – Immobilisations en cours	24.960,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

1068 - affectation du résultat		37.463,13 €
021 – Virement de la section fonctionnement :		16.539,00 €
1322 – Subvention région :		8.421,00 €

Le budget investissement s'équilibrera, après approbation de ces modifications à 110.504,13

€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

023	– Virement à la section investissement :	16.539,00 €
6522	– Reversement au budget principal :	100.000,00 €
61524	– Bois et Forêt :	186.365,70 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002	– Excédent antérieur reporté :	302.904,70 €
-----	--------------------------------	--------------

Le budget fonctionnement s'équilibre, après ces modifications, à 597.904,70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications proposées par Monsieur le Maire.

XIII. SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES DU CENTRE VILLE DE GEX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 14 juin 2004, la commune a arrêté les modalités d'attribution des subventions pour le ravalement des façades du centre ville.

Rappel le taux de subvention est fixé à 10% du montant des devis TTC présentés avec un plafond de 765 € actualisé suivant l'indice du coût de la construction (référence de l'indice du 2^{ème} trimestre de 2003 valeur 1181,75) indice connu à ce jour 1550,00 soit + 31,16 % ce qui porte le montant de la subvention maximum à 1 003,37€.

Ce montant s'appliquera pour toutes demandes durant l'année 2012.

◆ DÉLIBÉRATION

SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES DU CENTRE VILLE DE GEX

VU la délibération du 14 juin 2004 et du règlement s'y rattachant,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que les travaux de ravalement des façades du centre ville méritent une aide de la ville,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention pour les travaux de ravalement des façades du centre ville rentrant dans le cadre prévu par le règlement d'attribution des subventions d'un montant maximum de 1 003,37 € pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1 003,37 € pour tout ravalement de façades du centre ville.

- **AUTORISE** monsieur le maire à verser cette subvention à toute demande respectant le règlement.

XIV. RÈGLEMENT ACCUEILS DE LOISIRS

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Au mois de mai va se dérouler une période de pré-inscription en centre de loisirs du mercredi et en garderies pour la rentrée 2012 – 2013.

Les dossiers d'inscription seront remis aux parents souhaitant inscrire leurs enfants, accompagné d'un règlement définissant l'organisation de ces accueils.

Cette organisation évolue chaque année (ouverture en août à partir de 2012, accueil des enfants modifié avec les nouveaux locaux...).

Certains points méritent parfois d'être complétés, approfondis ou même ajoutés pour une meilleure compréhension du fonctionnement des accueils.

Enfin, la forme elle-même du règlement a été revue pour plus de lisibilité et de clarté.

Nous avons donc un projet de règlement tout nouveau, reprenant de nombreux points de l'ancien règlement mais où d'autres éléments ont été ajoutés tels que : les objectifs éducatifs de la commune, l'encadrement, la santé, l'hygiène et la sécurité, les fermetures annuelles, les règles de vie et comportement, la radiation et les règles de responsabilité.

Il convient également de mettre à jour les dates de prélèvement, afin que lors de la pré-inscription les parents puissent avoir un échéancier à jour.

• REMARQUES :

Monsieur GAVILLET : « A propos du règlement, je voudrais signaler quelques petites imprécisions ou contradictions entre la page 7 et la page 9 sur les médicaments, ceci me semble contradictoire ».

Madame GAPIHAN : « Non, les traitements sont autorisés dans le cadre d'un protocole défini comme dans les écoles pour les PAI. Une précision sera apportée pour lever cette ambiguïté ».

Monsieur GAVILLET : « La phrase concernant les responsabilités des parents n'est pas claire ».

Monsieur le Maire : « Effectivement, la formulation est à revoir ».

◆ DÉLIBÉRATION

RÈGLEMENT ACCUEILS DE LOISIRS

VU la note de synthèse,

VU les modifications apportées à l'organisation du centre de loisirs,

VU le projet de règlement joint,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier complètement le fond et la forme du règlement concernant les accueils de loisirs municipaux pour plus de clarté, de lisibilité mais aussi pour

l'adapter aux évolutions de fonctionnement des services,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à signer le projet de règlement des accueils de loisirs de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le dit règlement.

XV. CONVENTION RELATIVE AU PRÊT DU MATERIEL INFORMATIQUE DANS LES ECOLES

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

L'inspection d'académie nous a fait parvenir une convention de prêt de matériel informatique concernant l'école des Vertes Campagnes primaire.

Le matériel suivant (une valise « ITsac Speechi » contenant un ordinateur portable, un vidéoprojecteur, un tableau numérique interactif mobile et ses accessoires) est mis à disposition de l'école pour :

- un usage pédagogique dans les classes des maîtres formateurs,
- un usage lié à la formation pour l'ensemble des formateurs du pôle.

L'inspection académique, par l'intermédiaire des conseillers TICE, assure la maintenance du système et des logiciels installés par eux-mêmes.

Cette convention définit les conditions de prêt du matériel à l'école. Ce prêt a pour but de favoriser et valoriser l'usage des outils numériques dans les écoles.

• REMARQUES :

Monsieur GAVILLET : « La mise à disposition d'un poste est une bonne chose, mais combien y-a-t-il d'enseignants ? »

Monsieur DUNAND : « Le poste est mis à disposition pour le maître de formation, qui assure le relais au sein de l'établissement. Notre responsabilité se limite au matériel ».

DÉLIBÉRATION

CONVENTION RELATIVE AU PRÊT DU MATERIEL INFORMATIQUE DANS LES ECOLES

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint,

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions de prêt de matériel informatique avec l'inspection d'académie et l'objectif de valorisation de l'usage des outils numériques dans les écoles,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le projet

de convention de prêt pour l'école primaire des Vertes Campagnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la dite convention.

XVI. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN POUR LUI CONFIER UNE MISSION D'INSPECTION EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles applicables en matière de santé et de sécurité au travail (décret n°85 – 603 du 10 juin modifié).

Pour répondre à cette obligation, les collectivités peuvent passer convention avec le centre de gestion de l'Ain. Cette possibilité a été approuvée par le Comité technique paritaire lors de l'approbation du règlement intérieur des services communaux.

Coût de la mission d'inspection : la commune de Gex étant affiliée au centre de gestion de l'Ain, la prestation est financée par la cotisation additionnelle et n'entraîne pas de coût supplémentaire.

Contenu de la mission de l'ACFI : à la suite de sa visite d'inspection, l'ACFI remet un rapport à la collectivité et propose, si besoin, toute mesure permettant d'améliorer la santé et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Il peut également proposer des mesures immédiates s'il le juge nécessaire.

La collectivité s'engage à le tenir informé des mesures qui auront été prises.

Par ailleurs l'ACFI conseille et assiste les assistants de prévention (ex ACMO) qui sont au nombre de trois dans la commune. Il peut également assister aux réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité, sur demande, et avec voix consultative.

Le rôle de l'ACFI est déterminant dans la mise en place d'une véritable démarche de prévention des risques professionnels car ses rapports d'inspection permettent de faire un état des lieux précis et circonstancié dans le domaine de la sécurité et des conditions de travail.

Durée de la convention : trois ans, renouvelable par reconduction expresse pour une durée de trois ans, à raison d'une visite d'inspection annuelle.

◆ DÉLIBÉRATION

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN POUR LUI CONFIER UNE MISSION D'INSPECTION EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment les articles 5, 5-2, 14-1, 38, 40-1, 43 et 46,

VU le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié,

VU le décret n°2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

VU la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité et à signer la convention proposée en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité et à signer la convention proposée en annexe.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée en annexe.

XVII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 02 AVRIL 2012 (MME DINGEON)

Référence	Déposé le	Surface Terrain (m ²)	Surface Plancher SHON	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
<i>Permis d'Aménager (2 dossiers) & Permis de Construire (5 dossiers)</i>								
PA00117312J3001	14/03/2012	41 877m ²	SP : 15 346m ²	IMAPRIM	E 58, 59, 81, 82, 83, 84, 426, 429, 431, 921	La Baraque	Lotissement « Le Domaine du Creux du Loup »	<u>Avis Favorable</u>
PA00117312J3002 Cf : DP00117312J9016	16/03/2012	2129m ²	-	CCPG	C 286p C 287p	Le Pailly – Route du Col de la Faucille	Création d'une zone de stationnement + sanitaire public	<u>Avis Favorable</u>
PC00117312J1004 Cf : AT00117312J0003	28/02/2012	7943,55m ₂	SHON : 2245m ²	SNC. LIDL	AP117, 152, 153, 157, 158, 159, 160, 161, 162	666 Route de Lyon	construction d'une surface commerciale	<u>Avis Favorable</u> Prise en compte de la gestion des eaux pluviales
PC00117312J1005	29/02/2012	1966m ²	SHON: 685,25m ²	FIORENZANO Massimo	AV 62 Lot 5	Rue de l'Aiglette Nord Zone Artisanale	Extension d'un bâtiment artisanal	<u>Avis Favorable</u> Prise en compte de la gestion des eaux pluviales
PC00117311J1006	07/03/2012	49m ²	SP : 139,15m ²	PERRIER Aurélie	AC 402 - 441	29 Impasse du Lavoir	Agrandissement d'une maison d'habitation	<u>Avis Favorable</u>
PC00117311J1006 -05	28/03/2012	-	-	SCCV Les Balcons du Genevois SARL Les Noyers		Le Parozet	Transfert de permis de construire	<u>Avis Favorable</u>
PC00117312J1024 -01	29/02/2012	590m ²	SHON : 458,15m ²	KEYZER Madeleine	AH 5 - 6	21 Rue de Genève	Logement à la place d'une partie du commerce projeté	<u>Avis Favorable</u>

Référence	Déposé le	Surface terrain (m ²)	Surface Plancher SHON	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
<i>Déclaration Préalable (10 dossiers) & Autorisations de Travaux (2 dossiers)</i>								
DP00117312J9011 Cf : AT00117312J0002	06/03/2012	3530m ²	-	SAS. ED	AW 65, 78,79, 80,82	ZA. Route de l'Aiglette	Réaménagement d'une surface commerciale et changement d'enseigne	<u>Avis Favorable</u>
DP00117312J9012	09/03/2012	8571m ²	-	FAVRE Stéphane	E 153, 524, 525	Route de la Faucille les Maladières	Réfection de façade après démolition + installation solaire	<u>Avis Favorable avec Réserves</u> Revoir l'intégration architecturale du projet
DP00117312J9013	13/03/2012	832m ²	-	OSMONT Jean	AP 36	320 Chemin de l'Embousoir	Clôture et portail	<u>Avis Favorable</u>
DP00117312J9014	13/03/2012	74m ²	-	FORTSMANN Sylvie	AL 21	168 Rue de Genève	Fenêtre de toit et verrière	<u>Avis Favorable</u>
DP00117312J9015	13/03/2012	74m ²	-	FORTSMANN Sylvie	AL 21	168 Rue de Genève	Ouvertures + balcon	<u>Avis Favorable</u>
DP00117312J9016 Cf : PA00117312J3002	16/03/2012	2129m ²	-	CCPG	C 286p C 287p	Le Pailly – Route du Col de la Faucille	Création d'une zone de stationnement + sanitaire public	<u>Avis Favorable</u>
DP00117312J0017	19/01/2012	1000m ²	-	CHARRE Thierry	A 574	643 Chemin de l'Embousoir	Mur de soutènement + escalier	<u>Avis Favorable</u>

Référence	Déposé le	Surface terrain (m ²)	Surface Plancher SHON	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
<i>Déclaration Préalable (10 dossiers) & Autorisations de Travaux (2 dossiers)</i>								
DP00117312J0018	19/03/2012	1000m ²	-	CHARRE Thierry	A 574	643 Chemin de l'Emboussoir	Piscine	<u>Avis Favorable</u>
DP00117312J0019	27/03/2012	6945m ²	-	STPFA	A K 159	En Dompardon	Plateformes/ Aménagement d'un potager	<u>Refus</u>
DP00117312J0020	28/03/2012	137m ²	-	MASSA Georges	AL 1	20 Rue de Genève	Aménagement des combles	<u>Incomplet</u>
DP00117312J0021	28/03/2012	90m ²	-	HERVIO Julien	AI 429	55 Rue du Château	Ravalement de façades et pose de volets	<u>Avis Favorable avec Réserves</u> Revoir le choix des coloris des volets
AT00117312J0002	06/03/2012	3530m ²	-	SAS. ED	AW 65, 78,79, 80,82	ZA. Route de l'Aiglette Route de Divonne	Réaménagement d'une surface commerciale et changement d'enseigne	<u>Avis Favorable</u>
AT00117312J0003	28/02/2012	7943,55 m ²	SHON : 2245m ²	SNC. LIDL	AP117, 152, 153, 157, 158, 159, 160, 161, 162	666 Route de Lyon	construction d'une surface commerciale	<u>Avis Favorable</u>

Question diverses :

- **Symphonie du Lac – Propriété BROWLEC – lot n°3 (les Maladières) :** toit plat (4% et gardes corps) et mur de soutènement de 1,70

Avis de la Commission :

les toits plats sont autorisés uniquement si ils sont végétalisés et si la construction répond aux normes BBC, dans le cas contraire obligation d'une toiture à deux pans.

Le mur de soutènement devra être réalisé en deux paliers afin de casser l'effet de verticalité.

XVIII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 03 AVRIL 2012 (MR DUNAND)

CA – COMMUNE

Monsieur le Maire présente les résultats du CA 2011.

Le montant des dépenses 2011 est de 9 908 629,95 €.

Le montant des Dépenses réelles s'élève à 9 025 520,93 € (montant total diminué des opérations de transfert entre sections) soit une hausse par rapport à 2010 de 13,75 %.

Il est important de signaler, au regard de l'évolution de celles-ci, que cette hausse est en grande partie consécutive au reversement au fonds national de garantie des communes (737 071 € reversés suite à la réforme de la fiscalité). Toute chose égale par ailleurs la hausse des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) serait de 4,46 %.

Les charges à caractère général augmentent de 11,42 % passant de 2 270 833,39 € à 2 530 102,08 €.

Si nous les comparons à l'augmentation de nos recettes rectifiées dans les mêmes conditions, le solde est positif cette année puisqu'elles sont en progression de 7,2 % : 13 357 769,02 € (12 620 698,02 € rectifié).

Depuis 2009, les recettes réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les dépenses réelles de fonctionnement. Pour mémoire, 2008 DRF : 8,50 %, RRF 2,91 %, en 2009 : DRF 6,11 %, RRF 13,11 % ; en 2010 : DRF 0,50 %, RRF 8,32 %, ce malgré la création et l'augmentation des services rendus à la population (garderie et centre de loisirs), grâce à l'augmentation du versement CFG, la hausse du produit des droits de mutation et des produits fiscaux consécutifs à l'augmentation des bases.

L'augmentation de ces charges est conditionnée également par l'impossibilité que nous a laissé le receveur d'inscrire en investissement des sommes que nous y imputons habituellement concernant les travaux sur les bâtiments et la voirie (réfection de chaussée : enrobé, peinture bâtiment...). Ce montant s'élève à 183 775,76 € (augmentation chapitre 011 sans ces dépenses 3,32 % au lieu de 11,42 %).

La section investissement était équilibrée à 17 543 524,78 € : 8 945 205,06 € ont été réalisés (51 %). Les restes à réaliser s'élèvent à 6 054 077,93 €.

Le pourcentage de réalisation des équipements bruts (comptes 20, 21, 23, 45) est plus satisfaisant que les années antérieures 6 987 086,44 € réalisés sur 11 130 312,38 € en crédits ouverts (soit 62,78%), seulement 46,16 % en 2010.

Monsieur le Maire précise d'ailleurs qu'il ne comprend pas pourquoi les dépenses liées à l'extension du réseau d'eau pluviale à Florimont n'ont pas été prises en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 : augmentation + 11,42 % par rapport à 2010.

Compte 60 : diminutions des charges d'eau de 17 436,03 €, électricité de 64 736,78 € (-8,34 %).

Article 60611 : eau : consommation en diminution.

En 2009 : 22 656 m³ ; 2010 : 18 597 m³, 2011 : 17 355 m³.

Article 60612 : Electricité

La saison d'hiver 2010-2011 a été clémente, on relève une diminution de la consommation de gaz dans l'ensemble des bâtiments. La consommation au gymnase a été réduite significativement : 359 466 KW en 2010, 120 112 KW en 2011.

Article 6067 : sur 54 872 € de crédits fournitures et maintenance, les écoles ont consommé 48 899,54 € soit 89,12 % des crédits affectés.

Compte 61 : augmentation de 1 051 411,26 € à 1 344 061,34 € (27,83 %).

Article 611

- +25 203,17 € (+ 11,51 %) par rapport à 2010 (244 203,50 € en 2011) ; 71 502 repas servis en cantine en 2010 ,79 346 en 2011 (+11,67 %).
- Culturel : 2 concerts organisés en 2011 aucun en 2010 les dépenses sur cette fonction passe de 35 306,06 € à 45 347,77 €.
- Prestation OFEDIS informatique passe de 9 867,39 € à 15 272,57 € (+54,78 %).

Article 61522 et 61523 :

Monsieur le Receveur a fait une application stricte de l'instruction budgétaire en considérant que des travaux d'entretien de terrains, bâtiments ou voiries n'étaient pas des travaux relevant de l'investissement dans la mesure où ils ne constituaient pas des valorisations du patrimoine.

Transfert d'investissement en fonctionnement, demande de la TP pour : 138 744,66 €.

• Toiture Parozet :	33 218,90 €
• Classe et hall Parozet et Perdtemps :	23 569,73 €
• Local clos des Abeilles :	16 834,66 €
• Travaux de voirie :	55 766,18 €
• Marquage routier :	9 355,19 €

Article 61523 :

Augmentation des dépenses d'entretien d'enrobé 112 382,82 € en 2011 et 53 293,70 € en 2010.

Article 617 :

Monsieur le Receveur a refusé la prise en compte en investissement de l'étude diagnostic chauffage et accessibilité car elle ne donnait pas lieu directement à la réalisation d'investissement (montant 45 053,10 €).

Article 6226 :

Honoraires 46 514,82 € en 2011, 24 668,40 € en 2010. Consultation avocat 6 452,42 € à 15 954,64 €. Préparation dossier château ; avocat conseil + géomètre 8 599,24 €. Frais EPFL imputé à ce compte en 2011 pour 4 021,74 €, audit assurance 2 272,40 € en 2011.

Article 6247 : moins de sorties ski en 2011 car pas de neige par rapport à 2010.

Monsieur AMIOTTE : *"Frais bancaires en augmentations par rapport à 2010."*

Monsieur BLEAUT : *"Les établissements bancaires prélèvent des frais chaque fois qu'un prélèvement est rejeté s'agissant de la cantine, garderie et centre de loisirs."*

Monsieur PELLETIER : *"Je suis surpris par le montant des honoraires."*

Monsieur le Maire : "Nous avons de plus en plus besoin de consultations juridiques sur les aspects urbanistiques, il y a d'autres part, les frais de géomètre concernant les divisions parcellaires, les contentieux en cours (exemple : Belle Ferme).

Monsieur AMIOTTE : "L'article 6533 est en augmentation conséquente par rapport à 2010."

Monsieur le Maire précise que l'adhésion à un régime de retraite complémentaire est un droit pour les élus (Maire et Adjointes), son taux est de 4 % à 8 %, les cotisations sont partagées pour moitié entre les élus concernés et la commune. L'évolution importante par rapport à 2010 est consécutive à l'exercice d'option effectué récemment avec un caractère rétroactif.

Monsieur AMIOTTE : "Au 637, il y a une forte augmentation des dépenses."

	2010	2011
Centre national cinéma	6 499,74	6 852,03
SACEM	1 309,54	3 240,06
Communauté de Communes		8 590,00
Charges artiste		1 165,74
Taxe CAUE et espaces sensibles	427,00	1 769,00
TOTAL	8 186,28	21 616,83

Les versements à la Communauté de Communes concernent les raccordements aux réseaux d'eaux usées pour le Centre de Loisirs des Vertes Campagnes (extension) et la Halle des Sports.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nous l'avons vu en dépenses, les recettes progressent plus rapidement que les dépenses : 7,20 % contre 4,46 % (chiffre corrigé).

Chapitre 70 :

Article 7062 : Cinéma : progression des recettes de 2,13 %.

Article 70631 : augmentation des recettes de 10,12 %.

Article 70632 :

Les recettes du centre de loisirs sont en hausse par rapport à 2010 : 97 533,12 € au lieu de 79 855,70 € soit + 22,14 %. En 2011, nous avons offert une capacité de 90 enfants alors qu'en 2010 elle n'était que de 60 jusqu'au centre d'été.

La fréquentation sur l'année, pour les mercredis, est de 75,39 %, pour les vacances de 90,12 % avec des variations sur l'année.

La participation financière de la commune représente 46,59 % du coût pour le centre de loisirs/vacances et 41,57 % les mercredis. En 2010, elle était respectivement : pour les vacances de 50,83 % pour une fréquentation de 80,33 % et 40,20 % pour une fréquentation de 91,97 %.

Article 7067 : en 2010 : 30 7601,22 €, en 2011 : 366 067,15 € soit +19,01 %.

- **Cantine :** en 2010 : 223 841,97 €, en 2011 : 272 944,61 € soit +21,94 %.

En 2011, 79 346 repas ont été servis, soit une augmentation de 11,67 % par rapport à 2010. Le prix de revient du repas est de 8,07 €. La commune supporte 58 % de la charge. Le coût

de fonctionnement total du service s'élève à 640 644,71 €. En 2010 la commune supportait 61,67 % du coût.

- **Garderie** : en 2010 : 83 759,25 €, en 2011 : 93 122,54 € soit + 11,18 %. A partir de la rentrée 2010 la capacité de la garderie a été portée à 130, avant elle était de 90.

Le coût de revient d'une heure de garderie par enfant s'élève à 5,61 € ; la fréquentation annuelle s'établit à 66,62 %. La commune finance 38 % du service, dont le coût total de fonctionnement s'établit à 202 585,07 €. En 2010, le coût pour une heure d'un enfant était de 5,26 €, la fréquentation de 75,67 %, la charge de la commune 33,31 %.

Chapitre 74 : 4 874 128,76 € en 2010, 5 627 525,18 € en 2011 soit +15,46 %.

La hausse du chapitre est consécutive au versement de la CFG : 2 913 565,14 € en 2011, 2 143 368,02 € en 2010 (+35,93 %).

Article 7411 : DGF en diminution, le taux de croissance en 2011 était de - 2,4931 %.

En 2010 nous avons reçu 1 939 672 €.

Pas de remarques particulières de la part des membres de la Commission.

INVESTISSEMENT

La section investissement était équilibrée à 17 543 524,78 € : 8 945 205,06 € ont été réalisés (51 %). Les restes à réaliser s'élèvent à 6 054 077,93 €.

Le pourcentage de réalisation des équipements bruts (comptes 20, 21, 23, 45) est plus satisfaisant que les années antérieures 6 987 086,44 € réalisés sur 11 130 312,38 € en crédits ouverts (soit 62,78%), seulement 46,16 % en 2010.

Monsieur AMIOTTE : "Page 104, il y a une opération détaillée qui ne figure pas dans la liste pages 19 et 20. Il y a donc une différence entre le total des dépenses d'équipement et la somme des opérations détaillées par page.

Monsieur ROBBEZ fait remarquer qu'à la différence des autres opérations détaillées où figure la mention "pour vote", celle-ci comporte la mention "pour information".

Monsieur BLEAUT : *"Effectivement, un problème, je ne peux vous répondre immédiatement."*

NB : Effectivement, une case n'a pas été cochée. Ceci a été rectifié.

Toutes les opérations sous mandat ont été retirées des comptes d'équipement. Elles figurent en recettes page 22 et dépenses page 20 dans "opération pour compte de tiers".

De ce fait, le montant des dépenses d'équipement est modifié, il est de 6 871 442,73 €, ce qui ramène le pourcentage d'exécution à 62,72 %.

Monsieur le Maire présente les états annexés.

Etat A-2-9 présente la répartition des emprunts classés par risque sur 31 emprunts la Commune en a un qui présente un certain risque dans la mesure où il est affecté d'un multiplicateur.

Le taux de cet emprunt est de 4,82 % fixe si l'EURIBOR 3 M dépasse 6,25 %, le taux d'intérêt sera alors :

4,82 + (3 x (EURIBOR 3M – 4,82)).

Or, l'EURIBOR n'a jamais atteint ces montants depuis 98, date où il a remplacé le PIBOR. Depuis, il n'a jamais dépassé 5 %.

CA ZA

Présentation du CA

Monsieur AMIOTTE : *"Pourquoi les frais d'énergie diminuent ?"*

Monsieur le Maire : *"La Commune règle moins de dépenses puisqu'il n'y a plus de locataires."*

Monsieur le Maire précise que le local vide devrait être cédé à la RDTA sous réserve qu'elle obtienne son autorisation de construire.

CA FORET

L'ensemble des membres de la Commission constate qu'il est difficile d'appréhender ce budget et le CA étant donné le peu de transparence de la gestion ONF.

A ce propos, Monsieur DUNAND souligne qu'il sera demandé à l'ONF des explications sur le peu de lots d'affouage alors même que, par ailleurs, un bordereau faisait état d'un trop plein de lots d'affouage.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire présente les propositions concernant la Décision Modificative portant sur la reprise des résultats 2010.

MODIFICATION BUDGETAIRE AVRIL 2012

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre 011

61523 +42 000 €

Les 42 000 € (correspondant aux travaux à Florimont pour réseau EP, à la modification du giratoire de Pré Bailly pour 16 634.70 €, aux allées du cimetière) n'ont pu être réglés sur le budget 2011 car le montant des travaux transféré de l'investissement en fonctionnement, était supérieur au crédit disponible.

6283 : + 43 200 €

Non inscription au BP du nettoyage des vitres pour lequel, il y a eu un changement de prestataire.

Chapitre 014

Inscription du FNGIR (fond national de garantie individuelle de ressource) pour 720 000 €, le montant notifié en mars s'élève à 737 071 €.

Chapitre 042 : +95 805.93 €

Réajustement des amortissements prévus au BP. Lors de la préparation du BP l'exercice n'étant pas achevé les immobilisations de l'année en cours ne sont pas connues précisément.

Chapitre 65

Article 6521 : +55500 financement déficit constaté au ca 2011 ZA compte tenu des restes à réaliser et des sommes nécessaires au BP pour l'équilibre (+18 000).

Subventions de fonctionnement : 487 294 ; L'inscription était de 491 900 au BP.

Chapitre 67

Transfert d'une partie des montants de subventions de fonctionnement en subvention exceptionnelle au vu de la délibération du 12/3/2012. Subventions exceptionnelles : 72 247,75.

Article 6745 : Ajout de 40 000. L'inscription était de 63 000 € au BP donc rajout de 9 300 € manquant et d'une réserve de 30 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 : 1 573 348,11 €

Résultat repris en fonctionnement après constatation du résultat 2011, affectation d'une partie de celui-ci en investissement pour combler le déficit constaté en investissement sur le réalisé et les restes à réaliser reportés. Déficit investissement sur le réalisé : 3 960 482,10€. Déficit sur les restes : 865 227,82€.

Chapitre 73

Création d'article permettant de différencier l'imputation des produits reçus par la commune au terme de la réforme de la fiscalité locale.

Précisons également que nous avons envisagé une évolution des bases sur la th et le foncier bâti de 5% contrairement à nos habitudes antérieures (3%), celle-ci n'est que de 4.08% pour la TH et 4.33% sur le foncier bâti. L'année précédente elle était de 6.97% pour les 2.

- Article 7311 contribution directe : -13 000€. Montant notifié : 5 416 055€ notifié, Nous avons prévu 5 438 000 €. Il faut cependant ajouter la taxe additionnelle au foncier non bâti 9000€
- Article 73112 : +156 957. Création d'un article spécifique pour la CVAE , nous avons inscrit ce montant 157 000 au 7318
- Article 73113 Tascom : +87627. Taxe sur les surfaces commerciales + de 400m²
- Article 73114 IFER : +6120. Impôts sur les entreprises de réseaux Création d'un article spécifique

Chapitre 74

Evolution globale DGF 0.2% par rapport à 2011

Article 7411 : -24 500€

Ventilation des compensations état notifiées en mars 2012

74833 Compensation TP: - 7 200

74834 Compensation TF: -3 000
74835 Compensation TH : + 6 000

Chapitre 75

Article 7551: +100 000€

L'excédent constaté au budget annexe foret permet de verse au budget général un montant de 100 000€.ce versement avait été prévu en 2011 ,il n'a pas été effectué en considération de l'incertitude portant sur les chiffres concernant les produits et les frais relatifs aux coupes programmées.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

001 Inscription du déficit d'investissement antérieur augmenté de celui de l'exercice : 3 960 482,10€

Chapitre 041 : Transferts en immobilisation des avances versés aux entreprises du compte 238 aux 231 opérations d'ordre en section d'investissement: 105 160.72

Chapitre 10 : Remboursement TLE Georges V: 26 000€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 : ajustement amortissement 2012: 95 805.93 (vu en dépenses de fonctionnement)

Chapitre 041 : transferts en immobilisation des avances versés aux entreprises du compte 238 aux 231 opérations d'ordre en section d'investissement: 105 160.72

Chapitre 10 :

Tle +260000

1068 : résultat de la section de fonctionnement affecté en investissement pour combler le déficit constaté en investissement en 2011. Déficit investissement sur le réalisé : 3 960 482,10€. Déficit sur les restes : 865 227,82€.Total: 4 825 709.92€

Opération 100012

Notification subvention région +15000 et signature convention CNC +24000€, compte tenu de ce qui était déjà inscrit

Opération 173001

Notification financement agence de bassin pour les travaux contrat rivière. +328 400€

Opération 189013 et 189015

Réaffectation de subvention attribuée pour l'école des vertes campagnes qui avait été imputé au centre +et -61 400€.

DISPONIBILITES

Les restes à réaliser à reprendre s'élèvent à 6 054 077.93€ en dépenses et 5 188 850.11€ soit un déficit de 865 227,82€.

Les dépenses nouvelles de fonctionnement proposées s'élèvent à 293 576.93€, les recettes à 1 725 352.17€.

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 4 091 642,82€, les recettes à 5 654 076,57€.

Les sommes disponibles pour financer de nouvelles dépenses d'investissement sont donc de 1 725 352,17€ -293 576,93€= 1 431 775,28€ auxquels il faut ajouter 5 654 076,57€-4 091 642,82€=865 227,82€.=697 205,93€, soit un total disponible de 2 128 981,21€ pour financer les demandes d'investissement figurant dans les tableaux annexés.

Ce sera 2 143 981,21 € du fait de la réduction de l'inscription pour le financement du budget annexe ZA : 40 000 € au lieu de 50 000 €.

La Commission, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'inscrire l'ensemble des opérations figurant dans le tableau suivant à l'exception du passage de l'Abondance, des travaux du giratoire, la rue de Lyon étant inscrite pour 458 431,12 €.

Opération	Libellé	Montant	Demande (en gras les montants retenus)	OBSERVATIONS
172 086	Rues de Genève et Reverchon		1 740,00	solde des honoraires rue de reverchon oublié en 2011
172 119	Place de l'Appétit	760 285,82	225 000,00	Montant au stade de l'APS en mars 2011, 808 964 € TTC; a l' issue de l'AO , le montant était de 769 320€TTC .Au budget 2011, compte-tenu des reports, 760 285,22 € ont été inscrits pour cette opération. En novembre 2011, des avenants ont été signés pour 187 500 €HT. Il convient donc de rajouter 225 000 € au budget. Les avenants concernent des Travaux complémentaires sur les trottoirs enrobé grenailé de prévu et choix de pavés : surcoût de 85 500€HT, garde corps de la place avec les modifications et maintien de la barrière existante surcoût de 55 000 €HT et mise en lumière des façades des bâtiments pour 47 700€HT soit un total de 188 200€HT.
172 125	Rue du Creux du Loup	421 478,00	142 000,00	Montant total opération 982 212 €TTC, (hors réseaux)
172 126	Rue des Usiniers	352 665,90	156 000,00	
172 127	Places du Château, Abondance		980 000,00	
172 136	Giratoire RD 1005		1 000 000,00	Travaux de VRD hors enrobé signalisation espaces verts (total des travaux 1 300 000 €)
172 149	Réseaux RD 1005		750 000,00	Travaux pour 712000 € MO. 31000€ SPS pour 7000 €
172 152	Rue de Lyon 3 ^{ème} tranche		770 000,00	
172 153	Panneau d'information	15 000,00	31 000,00	Remplacement des 2 existants en plus afin d'avoir une unité et un seul logiciel car ceux que nous avons actuellement n'existe plus. Dossier vu en com. le 29.02

Opération	Libellé	Montant	Demande (en gras les montants retenus)	OBSERVATIONS
172 156	Matériel voirie		6 000,00	Sono portable pour sonorisation de la ville
172 157	Escalier et plan incliné Vertes Campagnes		35 000,00	Estimation accès groupe scolaire
172 118	Rue Charles Harent		140 000,00	Montant actualisé des travaux
172 159	Place et rue de l'Horloge		46 100,00	M.O. vu en commission le 29.02
180 019	Travaux mobilier Perdtemps		16 500,00	Revêtement de sols souples en remplacement de dalles déformées n'assurant plus leur rôle vu en commission le 29.02
180 019	Ecole perdtemps		20 000,00	Renouvellement mobilier d'une classe +1 nouvelle
206 022	SAS espace Perdtemps	165 000,00	11 000,00	Complément pour éclairage intérieur et erreur de TVA 5.5 au lieu de 19.6
206 024	espace Perdtemps sono		13 500,00	Complément sono pour partie centrale voix et musique
216 006	Visitation conformité électrique appartement	9 515,38	32 210,00	Complément pour l'ensemble du bâtiment vu en commission du 29.02
222 004	Eglise		75 000,00	Rosace remplacement, porte, de secours, branchement chaufferie et reprise gaines, orgue et protection des vitraux (28 000€).le montant total des travaux sur cette tranche s'élèvera à 1212703,1€
223 00	Parking des Cèdres		15 000,00	Fermeture du bas du parking avec tôles perforées
226 006	Ossuaire		30 000,00	Réalisation de 250 emplacements
234 015	Centre culturel bibliothèque		25 000,00	Etude extension des locaux
248 001	Foyer des St anges		30 000,00	Etude aménagement logements
4 581 007	collège 2011	48 000,00	5 000,00	Automatisme portail cuisine
512 004	Vidéo surveillance	95 000,00	25 000,00	Cimetière et déplacement caméra extérieur Espace Perdtemps
			4 581 050,00	

1 691 050,00

XXI. QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Placement de fonds provenant de la vente de Pré Journans et de Pré Bataillard,
 - ✓ Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place et de la rue de l'Horloge,
 - ✓ Fourniture de deux véhicules légers dont un pour la police municipale et un pour les services techniques,
 - ✓ Fourniture de plantes estivales, automnales et compositions florales – années 2012-2014,
 - ✓ Abonnement d'enregistrements pour accueil téléphonique avec la Société ATS STUDIOS,
 - ✓ Contrat entre la ville de Gex et la Société AGS SECURITE pour les services de sécurité des manifestations municipales 2012,
 - ✓ Création d'un collecteur d'eaux pluviales en bordure de la RD 1005 et d'un bassin tampon

La séance est levée à 20 h 20.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 21 MAI 2012 A 18 H 30.**

Le Secrétaire de Séance,
Patrice DUNAND

Le Maire,
Gérard PAOLI